

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 10/03/2026

DECISION N° 20260310_B_040

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET : Pouvoir
donné à M. VIAL

Étaient excusés : Emmanuel SALGADO, Patrick Bruno
MARCON,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20260224_D_044 du Conseil Communautaire du
24 février 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

**Commission : Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme :
Objet : Convention de participation aux charges de fonctionnement du point-info
tourisme de l'Aire Respirando d'Aurec sur Loire à passer avec la Société Publique
Locale Les Rives d'Aurec pour l'année 2026**

Le Bureau,

N° 20260310_B_040

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de participation aux charges de fonctionnement du
point-info tourisme de l'Aire Respirando d'Aurec sur Loire établie avec la
Société Publique Locale Les Rives d'Aurec pour l'année 2026 :
 - Selon un état détaillé du reste à charge pour la SPL d'après le contrat
de travail et les heures réalisées,
 - Plafonné à 420 heures maximum avec un coût horaire chargé plafond à
15 €,
- Et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 10 mars 2026

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260310-20260310_B_040-AU
Reçu le 26/03/2026